

**Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen  
séance du 24/10/2022**

Le 24 Octobre 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 19/10/2022, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

**Membres présents :** M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme FISCHER Mallory, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

**Membres absents :**

Excusés : Mme OSINSKI Eliane (procuration à M. NUSSBAUMER Michel), Mme EGLIN Béatrice (procuration à M. SCHIELIN Jean-Claude), M. GLATTACKER Marc (procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme SCHMITT-KUNTZ Thérèse).

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombre de membres :</i>
19/10/2022	• Afférents au Conseil municipal : 19
<i>Date d'affichage :</i>	• En exercice : 19
19/10/2022	• Présents : 15

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

*Secrétaire de la séance :* M. NUSSBAUMER Michel

**Egalement présent :** M. Philippe Hénon, représentant la société Ingénierie des Voiries et Réseaux de Wahlbach.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2022
3. Assainissement pluvial rue du Moulin : contrat de maîtrise d'œuvre
4. Eglise : remplacement de l'équipement mécanique de la cloche n°1
5. Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux dans le cadre des animations du relais petit enfance
6. Rue du 19 novembre et rue de la République : étude de sécurité en traverse d'agglomération
7. Rue du 19 novembre et rue de la République : propositions d'aménagement avec descriptif des problèmes existants
8. Enquête publique extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit
9. P.V.R. rue des Perdrix
10. Aire de jeux
11. Fourniture et pose d'une clôture à l'école primaire
12. Enquête publique PLU
13. Subvention jeunes sportifs
14. SGA Architecte : correction proposition de règlement des soldes dus
15. Ouverture de nouveaux commerces
16. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
17. Divers

2022\_064

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Désigne M. Michel Nussbaumer comme secrétaire de la présente séance.**

**A l'unanimité** (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_065

### **2. Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2022**

Observations : néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM. Welmelinger Nicolas, Schmitt-Kuntz Thérèse, Grunenwald Christophe et Alzon Karine, absents lors de la réunion s'abstenant,

**Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2022.**

**A la majorité** (pour : 15 - contre : 0 - abstention : 4) des membres présents et représentés.

2022\_066

### **3. Assainissement pluvial rue du Moulin : contrat de maîtrise d'oeuvre**

M. le Maire rappelle les récentes inondations dans la rue du Moulin. Il est nécessaire de canaliser l'eau de pluie et de la déverser dans le canal. Il a demandé à la société Ingénierie des Voiries et Réseaux (I.V.R.) de Wahlbach de rechercher l'origine des inondations.

M. Philippe Henon, représentant la société I.V.R. et invité à la réunion de ce soir, a étudié les réseaux d'eaux et d'assainissement existants dans le secteur, et nous fait part de ses constatations :

- Dans un premier temps, une inspection caméra a été réalisée dans le réseau eaux pluviales de la rue du Moulin et a permis de découvrir un léger encombrement qui a été résorbé. (curage et passage caméra)

- Deux réseaux (eaux usées et eaux pluviales de la rue du Vignoble notamment) en amont de la rue du Moulin sont présents et s'écoulent dans un seul regard : celui des eaux usées. Toutes les maisons de la rue du Vignoble n'ont pas réalisé la séparation de leurs eaux. La Communauté de Communes Sundgau (CCS) dirige toutes les eaux vers le réseau eaux usées. Le réseau se met en charge et déborde lors des orages. Il faut aussi noter la présence de nombreux autres réseaux qui s'écoulent dans le réseau eaux usées depuis d'autres rues. Des écoulements permanents d'eaux claires sont constatés.

### Solutions proposées :

1°) surverse depuis le regard d'eaux usées vers le canal au niveau du pont :

- un dossier loi sur l'eau est nécessaire (création d'un déversoir d'orage).
- le réseau appartient à la CCS.
- l'accès au canal doit se faire par le pont : incertitude sur la faisabilité technique pour percer les fondations de ce pont + coût d'une étude spécifique.
- solution non pérenne car à terme les eaux de pluie doivent se diriger vers le réseau eaux pluviales de la commune (quand toutes les maisons de la rue du Vignoble seront déconnectées).

2°) création d'un nouveau réseau eaux pluviales dans la rue du Moulin (diamètre à définir) pour :

- reprendre les débordements du réseau eaux usés tant que les déconnexions des maisons ne sont pas faites.
- le diamètre 300 existant étant insuffisant, création d'une surverse vers ce nouveau réseau.
- reprise de toutes les eaux de pluie de la rue du Moulin (parking, voirie et bâtiments) pour délester le Ø300.
- solution qui pourra être continuée un jour pour collecter les nombreuses origines d'eau de pluie qui arrivent.

Si les réseaux secs et humides actuellement enfouis empêchent la pose d'une nouvelle canalisation, celle-ci sera placée plus près des parkings.

Cette dernière solution est préconisée. Le coût des travaux est estimé à 130 000 €.

M. Riegert Patrick demande dans quel délai les travaux peuvent être entrepris.

M. Hénon répond que les dossiers techniques peuvent être réalisés en novembre - décembre 2022 et les travaux peuvent débuter au printemps 2023 pour une durée de 2 mois. (sous réserve d'avoir le plan général de la CCS et d'avoir le relevé topo à temps)

M. le Maire rappelle que la solution pour diriger les eaux pluviales directement vers le canal nécessite des démarches de plus de 6 mois en raison de la réalisation d'un dossier "loi sur l'eau" à présenter aux services de la police de l'eau.

M. Riegert Patrick demande où en est la CCS dans le suivi des déconnexions. M. le Maire répond que les contrôles ont commencé dans les rues des Vergers, Ill et Vignoble.

M. le Maire présente l'offre pour la mission "maîtrise d'oeuvre" :

### Missions proposées :

- Relevé géomètre
- Intégration des réseaux existants sur le plan géomètre.
- Avant-projet (AVP).
- Etudes de projet (PRO).
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT).
- Visa des études d'exécution (VISA).
- Direction de d'exécution des travaux (DET).
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

### Proposition d'honoraires :

- Relevé géomètre : 1 900 € HT
- Intégration des réseaux existants sur le relevé géomètre : 600 € HT

Maîtrise d'oeuvre : 6,50 % sur le montant HT des travaux (estimation à 130 000 € HT) :  
- AVP 35 % : 2 958 €  
- PRO 15 % : 1 268 €  
- ACT 5 % : 422 €  
- VISA 5 % : 422 €  
- DET 35 % : 2 958 €  
- AOR 5 % : 422 €  
Total HT : 10 950 €  
Total TTC : 13 140 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve les travaux d'assainissement pluvial dans la rue du Moulin par l'enfouissement d'une canalisation de diamètre 600 (à confirmer), parallèlement au bâtiment existant, et se déversant dans le canal près de l'atelier communal.**

**Approuve la mission de maîtrise d'oeuvre pour ces travaux.**

**Emet un avis favorable à la proposition de Ingénierie des Voiries et Réseaux, pour 6,50 % du montant HT des travaux estimés à 130 000 € HT.**

**Inscrits les crédits nécessaires au budget 2023.**

**Sollicite une subvention auprès de la Communauté européenne d'Alsace.**

**A l'unanimité** (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_067

#### **4. Eglise : remplacement de l'équipement mécanique de la cloche n°1**

M. Nussbaumer Michel informe que le joug de la cloche n°1 de l'église est endommagé et qu'il est nécessaire de le remplacer.

Il est aussi nécessaire de remplacer des interrupteurs de commande et de poser une nouvelle échelle d'accès au mécanisme de l'horloge.

Deux devis sont présentés :

- Bodet de Vendenheim : 7 812,00 € HT soit 9 374,40 € TTC pour l'ensemble des travaux.
- Heimlich de Strasbourg : 8 500 € HT, soit 10 200 € TTC, pour l'ensemble des travaux.

Les supports de deux autres cloches ont été remplacés ces dernières années.

M. Riegert Patrick demande si les travaux seront exécutés par l'extérieur. M. Nussbaumer répond qu'ils seront entièrement réalisés par l'intérieur.

M. le Maire propose de retenir l'entreprise la moins-disante et de demander une subvention à la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve la réalisation des travaux de remplacement du joug de la cloche n°1 de l'église, et de pose d'une échelle et du remplacement d'interrupteurs de commande des volées.**

**Propose de retenir l'entreprise Bodet, moins disante, pour un coût de 6 292 € HT pour le remplacement du joug et 1 520 € HT pour la pose d'une échelle et d'interrupteurs, soit au total 7 812,00 € HT, 9 374,40 € TTC pour l'ensemble des travaux.**

**Sollicite une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace pour ces travaux.**

**A l'unanimité** (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_068

### **5. Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux dans le cadre des animations du relais petite enfance**

M. le Maire informe que le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de Communes Sundgau souhaite occuper des locaux de la médiathèque pour leurs activités auprès des assistantes maternelles et des autres usagers.

Le RPE utilisera des locaux situés à l'étage, un jour par semaine. L'aménagement en mobilier sera réalisé par leurs soins.

Cette mise à disposition a lieu à titre gracieux.

Une convention est conclue pour la période du 20 septembre 2022 au 20 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve la mise à disposition et d'utilisation de locaux communaux dans le cadre des animations du relais petite enfance de la Communauté de Communes Sundgau. Autorise le Maire à signer la convention proposée par la Communauté de Communes Sundgau.**

**A l'unanimité** (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_069

### **6. Rue du 19 novembre et rue de la République : étude de sécurité en traverse d'agglomération**

M. le Maire rappelle que la Commune de Waldighoffen avait été retenue pour une réfection du tapis d'enrobé dans la rue du 19 novembre.

Il souhaite d'abord faire réaliser une étude de sécurité, c'est à dire un comptage des véhicules dans les rues du 19 novembre et de la République, et une proposition d'aménagement pour la rue du 19 novembre. Les travaux de la rue de la République seront réalisés plus tard.

Un devis a été demandé à la société Cocyclique Ingénierie, de Soultz (mandataire) et Vialis, de Colmar (cotraitant) pour réaliser cette étude. Le forfait de rémunération est estimé à 6 207,50 € HT, réparti comme suit :

<i>Répartition entre cotraitants</i>	<i>Cocyclique</i>	<i>Vialis</i>
Diagnostic :	680,00 €	2 647,50 €
Propositions d'aménagement :	2 800,00 €	
<b>Total marché € HT :</b>	<b>6 207,50 €</b>	
<b>TVA 20 % :</b>	<b>1 241,50 €</b>	
<b>Total marché € TTC :</b>	<b>7 449,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve la réalisation d'une étude de sécurité en traverse d'agglomération. Pour la rue du 19 novembre la mission consiste en un comptage et une proposition d'aménagement. Pour la rue de la République, seul un comptage sera effectué. Emet un avis favorable à la proposition de la société Cocyclique Ingénierie, de Soultz (mandataire) et Vialis, de Colmar (cotraitant).**

**Sollicite une subvention auprès de Collectivité européenne d'Alsace pour l'étude de sécurité en traverse d'agglomération.**

**A l'unanimité** (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_070

**7. Rue du 19 novembre : propositions d'aménagement avec descriptif des problèmes existants**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2022\_071

**8. Enquête publique extinction de l'éclairage public au coeur de la nuit**

M. Dietschy Fabien informe que suite à l'enquête publique auprès des habitants de Waldighoffen pour l'extinction de l'éclairage public, 42 réponses ont été transmises : 39 sont pour l'extinction, 3 sont mitigées avec des remarques (éteindre 1 lampadaire sur 2, propositions d'autres horaires, crainte concernant les cambriolages...).

Laisser allumer un lampadaire sur deux est compliqué car les luminaires fonctionnent sur un réseau unique. D'autre part, des conseillers ont évoqué que les cambriolages ont surtout lieu la journée.

Il est proposé d'éteindre l'éclairage de minuit à 05 h.

Mme Fischer Mallory évoque les problèmes de sécurité pouvant se produire pour les personnes travaillant tôt et celles qui promènent les chiens après minuit. Elle cite aussi que la Commune d'Illtal a installé des ampoules led sur tous leurs lampadaires et espère une forte économie d'énergie. Elle est d'accord pour couper l'éclairage des bâtiments mais pas celui des routes.

M. Zimmermann Cyrille rappelle qu'il n'y a pas que l'aspect financier à prendre en compte, il y a aussi des bénéfices environnementaux.

M. Riegert Patrick rappelle qu'il y a des accidents au niveau des carrefours (rue de la République, 19 novembre et Jeanne d'Arc) même lorsqu'il y a de la lumière. Certains carrefours devraient être illuminés sinon on crée une zone accidentogène.

M. Dietschy Fabien répond qu'il est très compliqué de laisser allumer une partie d'un même réseau issu d'un coffret. Au niveau du carrefour de l'église, seul l'éclairage de la tour Eiffel est autonome et pourrait rester allumé en continu.

M. Zimmermann Cyrille demande si on ne voit pas mieux les autres véhicules la nuit une fois l'éclairage public coupé ?

M. Ispa Dominique propose de garder les grands axes du village illuminés. M. Dietschy indique qu'il faut faire des travaux et tirer des alimentations supplémentaires pour ces rues.

M. Zimmermann Cyrille propose de rajouter des réfléchisseurs.

M. Dietschy Fabien indique que pour permettre la programmation il faut installer des horloges dans les 11 coffrets électriques.

Mme Ispa souhaite qu'une réflexion soit réalisée dans un an, si l'extinction des lumières est effectivement réalisée.

M. Riegert Patrick propose qu'une étude comparative soit réalisée pour vérifier les effets sur la consommation suite à la pose de leds dans plusieurs rues, et demande quelles solutions sont envisagées pour l'année 2023 pour éviter une hausse des coûts de l'électricité.

M. Hatsch Serge répond, entre autres, que le chauffage a déjà été baissé à 19° maximum dans les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mme Fischer Mallory votant contre,

**Approuve l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 h.**

**A la majorité** (pour : 18 - contre : 1 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_072

### **9. P.V.R. rue des Perdrix**

M. le Maire présente un bilan des travaux du PVR de la rue des Perdrix ; les travaux réalisés jusqu'à présent sont chiffrés à 255 342,18 € et concernent la voirie, les services incendie, l'eau, l'assainissement, l'éclairage public, le réseau télécom, le réseau gaz, les honoraires du maître d'œuvre. 8 propriétaires ont payé leur participation pour un total général de 244 404,58 €.

Le montant de participation dû le 11 juillet 2006 était de 24,95 € TTC par m<sup>2</sup>. L'actualisation de la participation s'applique au moment de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature de conventions visées à l'article L.332-11-2 du Code de l'urbanisme.

Le projet d'aménagement de la rue des Perdrix 2<sup>ème</sup> phase comprend :

- la préparation : 5 800 € HT
  - la voirie : 101 075 € HT
  - les eaux pluviales : 13 200 € HT
  - les réseaux secs : 12 885 € HT,
- soit un montant de 132 960 € HT.

Ce devis estimatif de travaux ne prend pas en compte les devis réalisés en direct pour les concessionnaires Enedis et Communauté de Communes Sundgau.

Le montant des participations à recevoir par les propriétaires dont le terrain n'est pas viabilisé représente 178 032,48 €.

Mme Schmitt-Kuntz Thérèse estime que si les propriétaires n'ont pas de projet, on ne peut pas les obliger de participer au paiement.

M. Riegert Patrick pense que dans les autres PVR de la Commune, il reste aussi des participations à recevoir.

Mme Ispa Dominique affirme que si le propriétaire n'a pas de projet dans l'immédiat, la voirie au droit de sa propriété ne devra pas être endommagée pendant 5 ans.

M. Mary Etienne s'interroge si on ne peut pas faire la même chose que dans les autres PVR.

M. le Maire affirme que le PVR de la rue des Perdrix n'est pas achevé, il serait souhaitable qu'on le termine par respect des propriétaires qui se sont déjà acquittés de leur participation.

Mme Ispa Dominique propose de ne pas ouvrir la route une fois que celle-ci est viabilisée, dans un délai de 5 ans.

M. Riegert Patrick affirme que ce délai est réduit à 3 ans selon une jurisprudence.

M. Zimmermann Cyrille de son côté propose de faire payer dans un premier temps uniquement les frais inhérents aux viabilités.

La viabilité de 5 parcelles reste à réaliser, les propriétaires concernés n'ont pour l'instant pas acquittés leur participation. M. le Maire se propose de contacter chaque propriétaire pour connaître leurs intentions par rapport à un projet de construction.

Les projets de PVR ont été établis en fonction de la demande des propriétaires riverains : pour la plupart d'entre eux, la Commune a préfinancé les équipements. Cela a favorisé le développement urbanistique de la Commune en favorisant les propriétaires.

2022\_073

### **10. Aire de jeux**

M. le Maire informe qu'il va procéder à la réception définitive des travaux dans quelques jours, ainsi qu'au paiement des soldes des travaux.

2022\_074

### **11. Fourniture et pose d'une clôture à l'école primaire**

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de poser une nouvelle clôture entre le périscolaire et l'école élémentaire.

Les travaux consistent en la démolition d'une murette en béton, et de la fourniture et pose d'une clôture identique à celle déjà en place le long de l'allée Nathan Katz.

Deux devis ont été présentés :

- Ferronnerie Mary de Waldighoffen : 17 885,00 €, soit 21 462,00 € TTC.
- S.N.E.E. de Saulcy sur Meurthe : 19 175,00 € HT, soit 23 010,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, M. Mary Etienne ayant quitté la salle,  
**Approuve les travaux de pose d'une clôture entre la cour du périscolaire et la cour de l'école élémentaire.**

**Propose de retenir la société Ferronnerie Mary, pour un coût de 17 885,00 €, soit 21 462,00 € TTC.**

**Demande que les travaux soient exécutés avant la fin de l'année 2022, pendant les congés scolaires.**

**A l'unanimité** (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_075

### **12. Enquête publique PLUi**

M. le Maire informe que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sundgau a statué sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur III et Gersbach. Bien qu'il y ait eu 2 votes "contre", dont celui du Maire de Waldighoffen, et 19 abstentions, le projet de PLUi est soumis à enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 14 novembre au 14 décembre 2022. 3 commissaires enquêteurs ont été nommés et la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public

en Mairie de Waldighoffen pendant les permanences des 25 novembre et 05 décembre 2022.

M. Dietschy Fabien informe aussi qu'à partir du 1er janvier 2023, l'instruction des autorisations d'urbanisme sera réalisée uniquement par le Petr Pays du Sundgau en lieu et place de la Communauté de Communes Sundgau. Il est proposé la création d'une cellule de contrôle, pour vérifier les travaux par rapport aux projets.

2022\_076

### **13. Subvention jeunes sportifs**

M. le Maire soumet à l'Assemblée le tableau de l'exercice 2022 des jeunes licenciés sportifs, établi par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Le Cercle sportif Sts Pierre et Paul compte 47 jeunes licenciés. La CeA lui a attribué une subvention de 250 €.

Vu le tableau des jeunes licenciés sportifs établi par la Collectivité européenne d'Alsace, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide d'attribuer une subvention de 250 € au Cercle sportif Saints Pierre et Paul pour leurs 47 jeunes licenciés sportifs.**

**Vote le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 du budget 2022 et à verser sur le compte bancaire de l'association.**

**A l'unanimité** (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_077

### **14. SGA Architecte : correction proposition de règlement des soldes dus**

M. le Maire informe qu'une erreur de calcul a été relevée dans la délibération du point 2 de la séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2019 concernant le règlement des soldes dues entre la société SGA Architecte et la Commune de Waldighoffen, dans l'affaire "Extension du groupe scolaire" :

Les données chiffrées présentées étaient les suivants :

Montant des intérêts : 3 944,79 €. La somme totale due est de 110 989,75 €. La société SGA a payé en 2016 : 96 315,99 €. Le solde restant dû s'élève à 14 673,76. S'y ajoute l'affectation au tiers de CARREDIS : 2 606,51 €.

La somme finale due s'élève à 17 820,27 €.

Une inversion de chiffres a été faite : Ce montant est inexact et doit être : 17 280,27 €. La société SGA Architecte a payé 540 € de trop.

Considérant que la Société SGA Architecte a réglé la somme initialement demandée, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve la correction de la somme finale due par SGA Architecte, qui s'élève à 17 280,27 €**

**Autorise le Maire à rembourser la somme de 540 € à SGA Architecte.**

**A l'unanimité** (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2022\_078

### 15. Ouverture de nouveaux commerces

M. le Maire informe des changements de commerces : Le Mitron a été repris par "La Bouchée gourmande", le restaurant La table de Jean par "La Bella Squadra".

Dans les locaux transformés de l'ancien magasin Scherrer Sports vont s'implanter une agence immobilière et une auto-école.

L'atelier de fabrication de la "chocolaterie-pâtisserie Lucas" gérée M. Riegert Lucas sera ouvert en novembre.

M. le Maire indique qu'il a reçu une demande de pose d'un distributeur de pizzas. Il n'est pas favorable pour cette implantation. En cas de refus, le demandeur cherchera éventuellement un emplacement sur un terrain privé.

2022\_079

### 16. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Sur présentation de M. Dietschy Fabien, le Conseil Municipal prend note que M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur les déclarations suivantes :

Propriétaires	Biens vendus	Acquéreurs
M. Baeumlin Marc Mme Baeumlin Line M. Baeumlin Bernard	Terrains non bâtis, rue de Willer Section 1 n° 424/248 de 29,35 ares Section 1 n° 592/248 de 3,23 ares	ATIK SA
Mme Burger Nathalie	Terrains bâtis, 11 rue du Vignoble Section 2 n° 71 de 6,93 ares Section 2 n° 72 de 6,12 ares	M. Hildenbrand Sébastien Mme Kolomytzeff Chloé
M. Rodrigues Anthony Mme Schmitt Manon	Terrains bâtis, 2 rue des Champs Locaux dans un bâtiment en copropriété lots 7, 11, 16, 19 et 22 Section 7 n° 474/95 de 8,02 ares Section 7 n° 475/95 de 2,97 ares Section 7 n° 476/95 de 2,62 ares Section 7 n° 477/95 de 2,64 ares Section 7 n° 478/95 de 2,94 ares Section 7 n° 479/95 de 2,55 ares	Mme Weissmuller Véronique
Mme Simon Cécile née Burget	Terrain bâti, 6 rue Bellevue Section 1 n° 48 de 15,72 ares	M. Meister Quentin
M. Peillon Stéphane	Terrain non bâti, impasse Fleurs des Champs Section 1 n° 619/297 de 0,36 ares	M. Bixel Lucas Mme Hauss Aurélie
Mme Koch Sabine	Terrains non bâtis, rue du 19 novembre Section 8 n° 106 de 10,54 ares Section 8 n° 108 de 12,89 ares	M. Koch Jean
M. Fumaneri Jean-Baptiste	Terrain bâti, 15 impasse des Alouettes Locaux dans un bâtiment en copropriété lots 25, 28 et 48 Section 7 n° 396/168 de 28,89 ares	Mme Madenspacher Dominique

M. Frelechoux Maurice	Terrain non bâti, lieudit Rieth Section 2 n° 208 de 7,89 ares	M. Rueher Jean-François
M et Mme Gurney James	Terrain bâti, 7 rue des Coquelicots Section 1 n° 301 de 21,83 ares	M et Mme Ziegeltrum Marc
Consorts Terdjemane	Terrains bâtis, 57 rue du Maréchal Joffre Locaux dans un bâtiment en copropriété lots 1, 4, 6, 7, 9, 12, 14 et 16 Section 2 n° 172/46 de 3,68 ares Section 2 n° 173/46 de 7,20 ares	M. Legeley Damien
M. Blangenwitsch Victor	Terrain bâti, 16 rue du Maréchal Joffre Section 3 n° 15 de 1,18 ares	Mme Siegrist Prescillia

2022\_080

## **17. Divers**

- Dos d'âne, rue de Bâle : M. Hatsch Serge informe que pour éviter que les eaux de ruissellement provenant des hauteurs de la rue de Bâle se répandent dans les cours des maisons d'habitation situées dans le secteur, un guidage de l'eau a été réalisé par la création d'un aménagement surélevé. Il ne s'agit pas d'un ralentisseur mais d'une déviation de l'eau vers le fossé. Cette installation provisoire restera en place jusqu'à la réfection de cette route.

- Verger communal : un projet de conception d'un verger communal a été déposé auprès de la Communauté de Communes Sundgau.

- Ecole : le corps enseignant demande l'installation d'une cuisine équipée dans la salle des professeurs, pour permettre la tenue d'atelier avec les élèves. M. le Maire est favorable mais souhaite avoir au préalable l'avis des pompiers et de notre assureur.

- Bulletin communal : le prochain bulletin paraîtra en décembre.

- Manifestations :

Les 29 et 30 octobre : expo avicole de l'association des éleveurs - sélectionneurs d'animaux de basse-cour.

Le 29 octobre : soirée halloween.

Le 11 novembre : cérémonie de commémoration de l'Armistice.

Le 13 novembre : concert de la musique Concordia.

Les 26 et 27 novembre : marché de Noël avec animations musicales, venue de Saint Nicolas et balade contée.

Le 4 décembre : repas des aînés.

- UNC : M. le Maire informe que la section U.N.C. de Waldighoffen-Durmenach a élu les membres du Comité le 21 octobre 2022, lors d'une assemblée générale extraordinaire : Présidente : Mme Dietrich Stéphanie, Vice-Président : M. Thulliez Jacques, Trésorier : M. Oberdorf André, Secrétaire : M. Riegert Patrick, Membres : Mme et MM. Baumeister Jean-Paul, Grienenberger Pierre, Zundel Véronique, Schielin Jean-Claude, Dietschy Fabien.

Il exprime sa satisfaction suite à cette relève, car il y avait un risque de disparition, faute de gouvernance.

Stationnement rue de la République : M. Hatsch Serge informe que la signalisation pour interdire le stationnement devant Groupama va être améliorée par la pose d'un marquage noir et jaune.

Conseil d'école : les élections pour élire le comité des parents d'élèves ont eu lieu. M. le Maire informe que dans le département, beaucoup d'écoles ont vu des classes supprimées et le nombre de regroupement est en hausse. M. Riegert Patrick pense qu'il faut commencer une réflexion au sujet d'un regroupement avec une autre école.

Fontaine rue de Willer : M. Hatsch Serge informe que l'eau ne coule plus dans la fontaine. Une fuite sur le réseau a été découverte.

Réunions : il est demandé de planifier plus de réunions et de prévenir plus tôt des dates retenues.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 h 35.

---

## **CLOTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2022**

### **Ordre du jour :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2022
3. Assainissement pluvial rue du Moulin : contrat de maîtrise d'œuvre
4. Eglise : remplacement de l'équipement mécanique de la cloche n°1
5. Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux dans le cadre des animations du relais petit enfance
6. Rue du 19 novembre et rue de la République : étude de sécurité en traverse d'agglomération
7. Rue du 19 novembre et rue de la République : propositions d'aménagement avec descriptif des problèmes existants
8. Enquête publique extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit
9. P.V.R. rue des Perdrix
10. Aire de jeux
11. Fourniture et pose d'une clôture à l'école primaire
12. Enquête publique PLUi
13. Subvention jeunes sportifs
14. SGA Architecte : correction proposition de règlement des soldes dus
15. Ouverture de nouveaux commerces
16. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
17. Divers

**Membres présents** : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme FISCHER Mallory, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

**Membres absents excusés** : Mme OSINSKI Eliane (procuration à M. NUSSBAUMER Michel), Mme EGLIN Béatrice (procuration à M. SCHIELIN Jean-Claude), M. GLATTACKER Marc (procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme SCHMITT-KUNTZ Thérèse).

Signature du Maire :  
Jean-Claude SCHIELIN

Date : ...11.01.2023.....



*Schielin*

Signature du secrétaire :  
Michel NUSSBAUMER

Date : 30 JAN 2023

*M. Nussbaumer*